

Fiche numéro 5

Vingré

Documents 11,12, 13, 14, 15, 16 et 17

Cette commune fut toujours tenue par les Français durant la guerre.

Elle était jalonnée par 3 cimetières provisoires qui ont aujourd'hui disparu. En effet, après la guerre (décennies 1920-1940), le service de l'état-civil du ministère des Pensions procéda à l'exhumation et l'identification des corps qui furent regroupés dans de vastes nécropoles nationales (Ambleny : cimetière de Pontarcher, la plus grande nécropole du département de l'Aisne, environ 10 000 corps inhumés en tombes individuelles ou ossuaires ; cimetière militaire de Vic-sur-Aisne). Subsiste aujourd'hui une trace de ces cimetières provisoires dans le village, près du calvaire (présences d'anciennes stèles françaises mais plus de corps ; c'est l'association Soissonnais 14-18 qui a mis en place ce jardin de mémoire où ont été conservées quelques stèles funéraires fabriquées par les soldats mais où il n'y a plus de corps depuis la constitution des vastes nécropoles nationales comme celle de Pontarcher).

Ce village fit parler de lui après la guerre, à cause de la célèbre affaire des fusillés de Vingré (voir la partie « **Parcourir avec sa classe un chemin de mémoire** »).

Activités avec les élèves :

➡ **Localiser les anciens cimetières provisoires par rapport au jardin de mémoire à l'aide des plans du service des sépultures militaires. Utilité de ce genre de plan pour localiser les tombes et mettre un nom sur un corps. Pourquoi a-t-on déplacé ces corps ? Mettre en évidence avec les mêmes documents la dispersion des tombes isolées due aux conditions dans lesquels étaient inhumés les soldats en période d'attaque. Faire apparaître le fait qu'il a fallu « rationaliser » la gestion de la mort à partir du moment où la vie reprenait (remise en culture des champs). La question de l'entretien de ces sépultures : les regrouper pour que les familles puissent aller s'y recueillir facilement (photographie du cimetière de Pontarcher à Ambleny).**

➡ **Sens du monument des fusillés (mise en relation avec le panneau explicatif). Les faiblesses de la justice militaire au début de la guerre (lecture d'extraits de la lettre de Jean Blanchard). Sens d'une réhabilitation (sa portée et ses faiblesses...). Visite de la cave où l'on pense (mais il n'est pas sûr que ce soit vraiment celle-là...) que les fusillés ont passé leur dernière nuit.**

➡ **Utilisation des 3 photographies : entretien de la tombe des fusillés pendant la guerre par un soldat (noter que ces tombes reçoivent les mêmes égards que celles des soldats morts au combat, d'où l'investissement des associations d'anciens combattants après guerre dans la réhabilitation de ces fusillés ; noter également sur la tombe de gauche la mention « tué le... »**

et non « fusillé le... ») ; 2 photographies de l'inauguration du monument des fusillés.

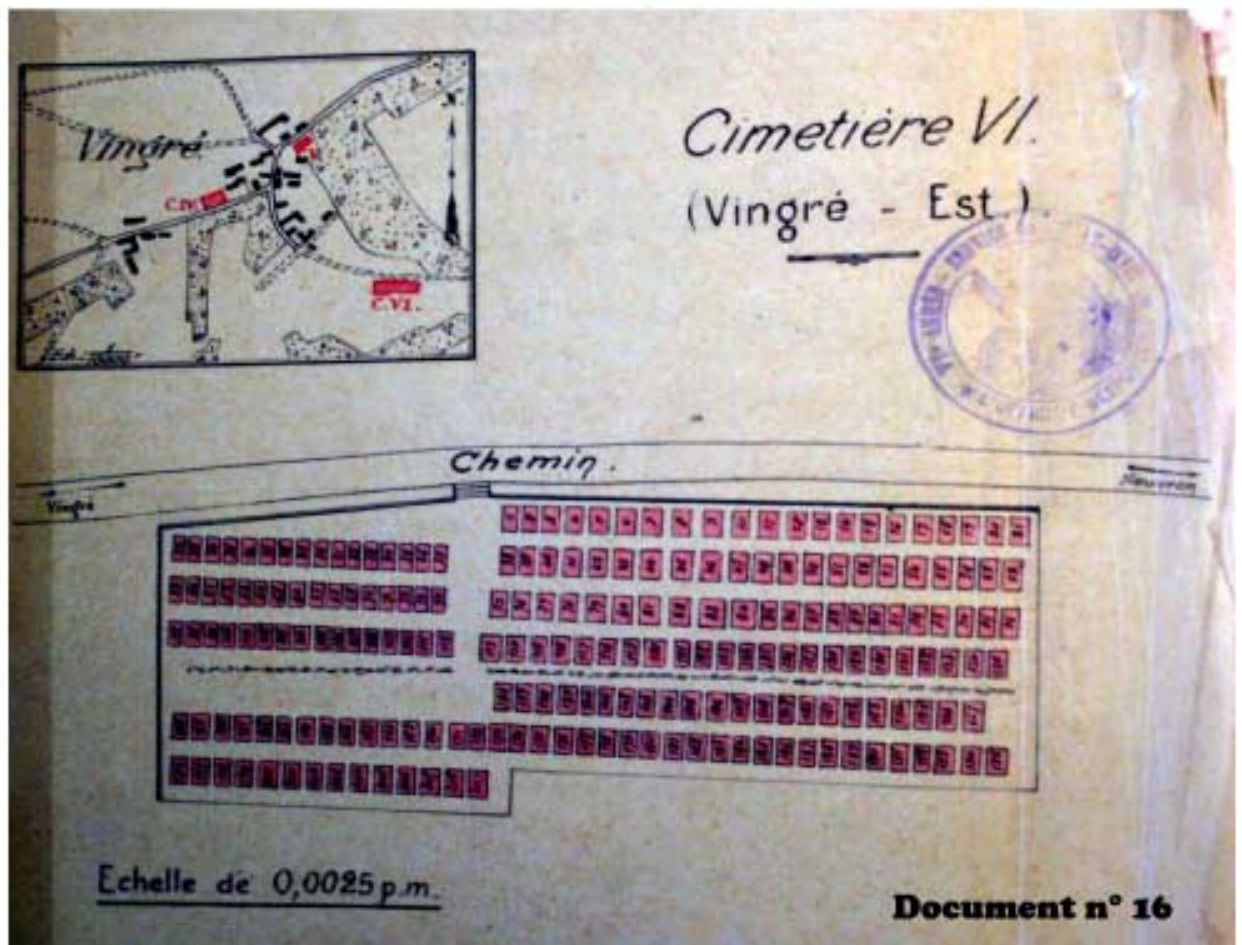


L'apposition ancienne des noms des fusillés sur certaines maisons du village. Portraits et lecture de passages de lettres de fusillés (mis en place récemment par l'association Soissonnais 14-18). Les enjeux mémoriels actuels autour de ces questions (voir les récentes déclarations de N. Sarkozy le 11 novembre dernier à Verdun et l'évolution des positions gouvernementales : affaire Jospin à Craonne en 1998).

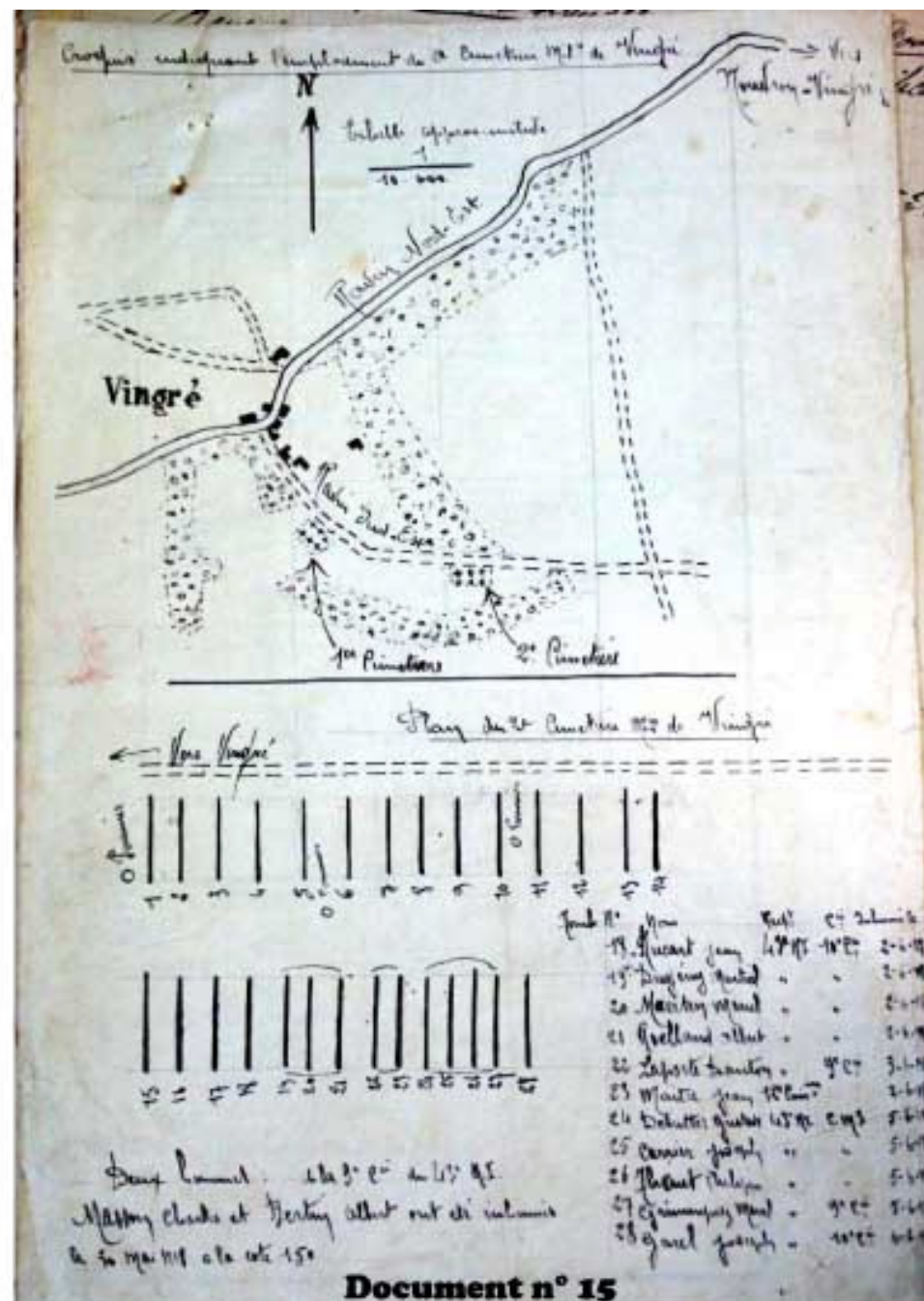


Notes :





Document n° 14



Document n° 15



Notes: